



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouméa, le 4 novembre 2021

L'ÉTAT ET LA PLACE BANCAIRE REAFFIRMENT LA CONTINUITÉ MONÉTAIRE ET BANCAIRE À L'ISSUE DE LA CONSULTATION RÉFÉRENDAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2021

Patrice FAURE, haut-commissaire, Yves-Marie GODEFROY, directeur des finances publiques, Yann CARON, directeur de l'Institution d'émission Outremer (IEOM^o), animeront, en présence du président de la Fédération bancaire et du directeur de l'OPT, une conférence de presse afin de répondre aux interrogations que le référendum pourrait susciter au sein de la population dans les domaines monétaire et bancaire.

Au lendemain de la consultation référendaire et quel qu'en soit le résultat, la monnaie et le système bancaire resteront inchangés et en continuité d'activité durant la période de transition de 18 mois qui suivra. En effet, l'État s'est engagé à ce qu'aucun changement n'intervienne durant cette période de transition qui permettra de préparer les évolutions institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie, dans un nouveau statut au sein de la République ou dans le cadre de la pleine souveraineté d'un nouvel État.

Durant cette période de transition, la Nouvelle-Calédonie conservera la même monnaie (le franc Pacifique) avec la même parité et la même convertibilité. La convertibilité du franc Pacifique en euros à un taux de change fixe actuellement affirmé par la loi française sera inchangée.

La monnaie est une compétence de l'État mise en œuvre par l'IEOM qui poursuivra ses actions dans la continuité. Ainsi, l'IEOM fera le nécessaire pour assurer l'approvisionnement régulier des réseaux bancaires et de l'OPT en pièces et billets de banque.

En matière de politique monétaire, l'IEOM assurera la continuité de la politique monétaire accommodante menée depuis la fin 2019. Celle-ci vise à maintenir des conditions de liquidité favorables pour que les réseaux bancaires puissent soutenir leurs actions de financement des acteurs économiques de la Nouvelle-Calédonie.

Les agences bancaires et de l'OPT connaîtront un fonctionnement régulier. Les guichets seront ouverts, les distributeurs de billets seront approvisionnés dans les conditions habituelles, le traitement des opérations bancaires et le suivi bancaire de la clientèle seront traités dans des conditions habituelles de chaque établissement bancaire.

Contact presse
Bureau de la communication interministérielle

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,
98 844 Nouméa Cedex

Tel : (+687) 26 64 22 – (+687) 77 71 93
Mail : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr
www.nouvelle-caledonie.gouv.fr